

**CLUB
DE PLONGEE
DE
SALON DE PROVENCE**



G.E.R.C.S.M.

***GROUPE D'ETUDES
DE RECHERCHES
ET
DE CHASSE SOUS-MARINE***

GERCSM Salon Plongée

Le Serpolet – Rue de Tirana
BP 73

13652 SALON DE PROVENCE Cedex

tel : 06 21 28 36 97

Mail : gercsm@yahoo.fr

site: <http://www.gercsm.fr>

*Affilié à la FFESSM 12 13 0086
Agréé à Jeunesse et Sport 103 S*

G.E.R.C.S.M.

Club associatif loi 1901

Créé en 1968

Entraînements piscine :



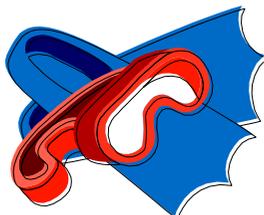
Deux séances hebdomadaires à la **piscine de Craponne**, (du 14 septembre au 1^{er} juin de l'année suivante.) :

- *mercredi* : 19h00 → 21h00
- *samedi* : 14h00 → 16h00

Horaires d'été à la **piscine municipale**, du 1^{er} juin au 14 septembre

- *mercredi* : 19h00 → 21h00
- *vendredi* : 19h00 → 21h00

Matériel nécessaire : palmes, masque et tuba.



Sorties en mer :

Les sorties en mer se déroulent le ***dimanche matin*** ou le ***samedi matin***, toute l'année (sauf conditions météorologiques défavorables).

Les inscriptions se font : **au plus tard pour le jour précédent la plongée à 16h00**

- sur le site d'inscriptions (à privilégier)
- lors des entraînements piscine,.
- sur le répondeur du club

Le **GERCSM** possède un *bateau semi-rigide*, basé à *Carry-le-Rouet*, pouvant transporter 16 plongeurs vers les différents sites de plongées de la côte bleue.

Le club met à la disposition des plongeurs non équipés :

- des bouteilles de 12 et 15 litres
- des détendeurs
- des gilets de sécurité (stab)

Conditions d'inscription :

Pour être membre du club, il faut :

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine
- être âgé d'au moins 14 ans, avec autorisation parentale pour les mineurs.

- Le club délivre la licence FFESSM

Formation des plongeurs :



Les nouveaux licenciés au club sont pris en charge par des *moniteurs* et des *initiateurs*, permettant ainsi de passer le premier niveau de plongée (**Niveau I**) dès la clôture de leur dossier d'inscription (*licence, cotisation club, certificat médical, autorisation parentale pour les mineurs*).

L'obtention du **Niveau I** permet de faire des plongées, avec encadrant, dans la zone des 20 mètres.

Le club assure également la formation et la délivrance des diplômes **Niveau II**, **Niveau III**, et prépare les plongeurs vers le **Niveau IV**.

Renseignements :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à venir nous voir lors des entraînements piscine.

